

Compte-rendu de la conférence téléphonique organisée par la Directrice départemental avec les secrétaires des organisations syndicales représentatives à la DGFIP du Finistère le 17 mars 2020 à 11 heures 30.

Au cours de cette conférence, la Directrice a précisé les mesures découlant des annonces faites la veille par le Président en ce qui concerne le confinement du pays.

Dans ce contexte elle a indiqué que le plan de continuité allait viser les seules missions prioritaires de la DGFIP avec notamment le recouvrement des impôts et taxes automatisés, les flux des dépenses des collectivités locales (paye et mandats urgents), et les remboursements aux entreprises de toute nature.

Pour se faire les directives sont données pour qu'un périmètre d'agents soit affecté aux missions prioritaires qui à ce stade ne peuvent être déportées sur le télétravail. Ces collègues ont été dotés d'attestation employeur leur permettant de circuler pour se rendre sur leurs lieux de travail.

Les autres agents restent donc chez eux en télétravail ou en autorisation d'absence.

Des ajustements sont en cours quant à la déclinaison locale de certaines missions prioritaires, mesures qui devraient aussi porter sur la mise en œuvre de roulement pour limiter encore d'avantage le nombre d'agents présents physiquement pour assurer les missions prioritaires.

La Directrice a indiqué qu'elle avait pour objectif de décliner ce plan de continuité en étant le plus économe possible des déplacements des agents afin de préserver au maximum leur santé.

Dans cette optique, nous avons pu alerter sur certaines situations, sur lesquelles la Direction s'est engagée à porter attention.